



1188 Gimel, le 27 octobre 2010

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 6-2010
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 2 novembre 2010

Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
PASCHE Daniel
REYMOND Philippe
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à deux reprises soit :

- ❖ le 14 octobre 2010 en présence de M. Norbert Reymond, syndic, Mme Pascale Ducret, boursière, et que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration,
- ❖ et le 26 octobre 2010 pour l'élaboration du présent rapport,

Le nouveau système péréquatif introduit une nouvelle bascule qui a pour effet d'abaisser le taux imposition communal.

Cette adaptation n'engendre ni diminution ni d'augmentation des impôts mais diminue le taux d'imposition communal de six points, soit de 71.5 à 65.5.

Le statu-quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal No. 6-2010 sur l'arrêté d'imposition 2011.

Le Président

Les membres

Le Rapporteur